



MUNICIPALITÉ DE  
Notre-Dame-de-la-Merci

# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 8 avril 2024 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2024-01 : 1933, chemin Dufresne**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser la construction d'un deuxième garage détaché du bâtiment principal d'une superficie totale de 24' x 50' (1200 pieds carrés).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 26ième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

**Martine Bélanger, directrice générale et  
Greffière-trésorière**